



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 4 novembre 2019 à 20h09 au Centre communautaire, sis au 930 rue du Centre à Saint-Jude et à laquelle sont présents:

Madame le maire substitut, Annick Corbeil

Madame la conseillère :

Messieurs les conseillers:

Sylvain Lafrenaye, Francis Grégoire, Anolise Brault et Maxim Bousquet, tous membres du Conseil et formant quorum.

Sont absents :

Monsieur le maire, Yves de Bellefeuille

Monsieur le conseiller Marco Beaudry

Est aussi présente, madame Nancy Carvalho, directrice générale

## **1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire suppléant, Madame Annick Corbeil, vérifie le quorum et ouvre la séance.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **1. Ouverture de la séance**

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

### **3. Adoption des procès-verbaux**

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 octobre 2019

### **4. Adoption des comptes**

### **5. Période de questions**

### **6. Correspondance**

### **7. Rapport de l'inspecteur en bâtiment**

7.1 Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment

### **8. Administration**

8.1 Nomination des conseillères et conseillers

8.2 Mutuelle des municipalités du Québec – Protection d'assurances - Validation

8.3 Souper de Noël des employés – Autorisation de dépenser

8.4 Brigadière scolaire – Achat d'équipement – Autorisation

### **9. Sécurité publique**

9.1 Service Sécurité incendie – Formation commune – Simulateur d'embrassement

9.2 Sécurité civile - Constitution d'un comité municipal

9.3 Sécurité civile - Entente de prêt mutuel de locaux d'urgence avec la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe

9.4 Sécurité incendie – Entente programme de prévention – MRC des Maskoutains

9.5 Sécurité civile – Plan municipal de sécurité civile – Adoption



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

## **10. Transport**

- 10.1 Déneigement du chemin de l'UQROP - Mandat
- 10.2 Rang Fleury - Services professionnels – Étude géotechnique
- 10.3 Déneigement – Achat de sel de déglacage et d'abrasif
- 10.4 Cooptel – Demande d'autorisation pour enfouissement de câbles – Rang Salvail Sud
- 10.5 Club de motoneige ASAN – Demande d'approbation d'une traverse – Route de Michaudville

## **11. Hygiène du milieu et environnement**

- 11.1 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Adoption du budget pour l'exercice financier 2020
- 11.2 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Achat conjoint de bacs – 2020

## **12. Aménagement et urbanisme**

- 12.1 Avis de motion - Règlement numéro 435-7-2019 modifiant le règlement de lotissement numéro 435-2006 concernant la modification des dimensions minimales des lots ou des terrains desservis par les services d'aqueduc et d'égout pour l'usage unifamiliale isolée et l'annulation des dispositions spécifiques à la zone 101
- 12.2 Adoption – Premier projet de règlement - Règlement numéro 435-7-2019 modifiant le règlement de lotissement numéro 435-2006 concernant la modification des dimensions minimales des lots ou des terrains desservis par les services d'aqueduc et d'égout pour l'usage unifamiliale isolée et l'annulation des dispositions spécifiques à la zone 101
- 12.3 PG Solutions – Réinstallation logiciel informatique inspection - Autorisation
- 12.4 Lot 2 708 250 – Construction d'une installation septique - Servitude – Autorisation de signataires

## **13. Loisirs, culture et famille**

- 13.1 Loisirs – Demande de soutien financier
- 13.2 FADOQ – Demande de soutien financier
- 13.3 Médiathèque Élise-Courville - Dépôt du compte rendu de fréquentation
- 13.4 Afeas – Journée contre l'intimidation – Proclamation
- 13.5 Événement cycliste «L'enfer des Patriotes 2020» - Autorisation de circuler
- 13.6 Formations diverses - Inscriptions
- 13.7 Anneau de glace – Contrat d'entretien saison 2019-2020 - Annulation
- 13.8 Entretien et surveillance de la patinoire – Reconduction de l'embauche
- 13.9 Journée mondiale de l'enfance – La grande semaine des tout-petits 2019 – Proclamation

## **14. Autres sujets**

- 14.1 Élection de monsieur Simon-Pierre Savard-Tremblay à titre de député fédéral du comté de Saint-Hyacinthe-Bagot – Motion de félicitations
- 14.2 Matinées Gourmandes – Dépôt du bilan
- 14.3 Déploiement de la fibre optique – Demande d'appui

## **15. Rapport des élus – Information**

## **16. Période de questions**



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

## 17. Clôture de la séance

**2019-11-275**

Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,  
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,  
IL EST RÉSOLU:

DE REPORTER le point suivant :

14.3 Déploiement de la fibre optique – Demande d'appui

D'AJOUTER les points suivants :

9.6 Entente intermunicipale concernant le service d'appel d'urgence 9-1-1 sur le territoire de la MRC des Maskoutains – Renouvellement – Adhésion

10.6 Voirie – Achat d'une scie à chaîne et d'un émondeur télescopique

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**2019-11-276**

### **3.1 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE – 7 OCTOBRE 2019**

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 communiqué aux membres du conseil conformément à la loi ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,  
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**2019-11-277**

### **3.2 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE – 17 OCTOBRE 2019**

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 octobre 2019 communiqué aux membres du conseil conformément à la loi ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,  
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,  
IL EST RÉSOLU:



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 octobre 2019 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-11-278

## 4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois d'octobre 2019 avec les faits saillants suivants:

SOMMAIRE OCTOBRE	
salaires nets	19 303.83 \$
comptes du mois déjà payés	28 128.75 \$
comptes du mois à payer	108 693.64 \$
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>156 126.22 \$</b>

Appels des pompiers :

08-10-2019	1281, St-Édouard 8, Chemin de	Feu de cuisson	Saint-Jude
14-10-2019	l'érablière	accident désincarcération Feu d'installation	Saint-Louis
25-10-2019	609, 4e rang	électrique	Saint-Bernard

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,  
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,  
IL EST RÉSOLU:

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;

D'ADOPTER et D'AUTORISER le paiement des comptes tel que soumis;

Je, soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

\_\_\_\_\_  
Nancy Carvalho

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de question est mise à la disposition des personnes présentes.

## 6. CORRESPONDANCE



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance. Ces documents sont déposés aux archives de la municipalité et disponibles pour consultation.

- 2 octobre 2019: MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION - Règlement numéro 251-19 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-80.
- 8 octobre 2019: MRC DES MASKOUTAINS – Comité administratif – Procès-verbal de la séance tenue le 27 août 2019.
- 8 octobre 2019: MRC DES MASKOUTAINS - Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 août 2019.
- 16 octobre 2019 : FEDERATION DE L'UPA DE LA MONTEREGIE - Rapport d'activités de la dernière année
- 22 octobre 2019: RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS - Procès-verbal du conseil d'administration du 10 octobre 2019.
- 29 octobre 2019: RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE - Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2019

## **7. RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT**

### **7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT**

La directrice générale dépose le rapport du mois d'octobre 2019 préparé par monsieur Mathieu Senécal, inspecteur en bâtiment.

## **8. ADMINISTRATION**

### **8.1 NOMINATION DES CONSEILLERS-ÈRES**

2019-11-279

### **POSTE DE MAIRE SUPPLÉANT ET SUBSTITUT À LA MRC LES MASKOUTAINS**

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,  
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Mme la conseillère Annick Corbeil, à titre de maire suppléant et substitut à la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-11-280

### **POSTE DE DÉLÉGUÉ(E) À LA RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE**

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,  
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. le conseiller Sylvain Lafrenaye à titre de délégué à la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-11-281

## **POSTE DE DÉLÉGUÉ(E) À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS**

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,  
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. le conseiller Francis Grégoire à titre de délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-11-282

## **POSTE DE DÉLÉGUÉ(E) SUBSTITUT À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS**

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,  
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,  
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. le conseiller Maxim Bousquet à titre de délégué substitut à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-11-283

## **POSTE DE DÉLÉGUÉ(E) À LA FADOQ, RESPONSABLE DU SUIVI MADA, RESPONSABLE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE, DE L'AFÉAS ET DE LA BIBLIOTHÈQUE**

Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,  
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Mme la conseillère Annick Corbeil à titre de délégué à la FADOQ, responsable du suivi MADA, responsable de la culture et du patrimoine, de l'Afés et de la bibliothèque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-11-284

## **POSTE DE DÉLÉGUÉ(E) À LA MAISON DES JEUNES, À LA JEUNESSE, À L'ÉCOLE ET AUX QUESTIONS FAMILIALES**



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,  
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,  
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Mme la conseillère Anolise Brault à titre de délégué auprès de la  
Maison des Jeunes, de la jeunesse, à l'école et des questions familiales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**2019-11-285**

## **POSTE DE DÉLÉGUÉ(E) AUX LOISIRS ET AUX SPORTS**

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,  
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. le conseiller Maxim Bousquet, à titre de délégué, Mme la  
conseillère Anolise Brault, déléguée substitut, auprès des Loisirs de St-Jude et  
responsable des loisirs et des sports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**2019-11-286**

## **POSTE DE RESPONSABLES DU COMITÉ DE VOIRIE**

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,  
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,  
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. le conseiller Sylvain Lafrenaye et M. le conseiller Marco Beaudry  
à titre de délégués au comité de voirie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**2019-11-287**

## **NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,  
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,  
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. le conseiller Marco Beaudry à titre de délégué au comité  
consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**2019-11-288**

## **POSTE DE DÉLÉGUÉS À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,  
IL EST RÉSOLU :



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

DE NOMMER M. le conseiller Maxim Bousquet et M. le conseiller Marco Beaudry à titre de délégués auprès de la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-11-289

## **POSTE DE RESPONSABLES DU COMITÉ DE PROTECTION CIVILE**

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,  
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. le conseiller Francis Grégoire et M. le conseiller Maxim Bousquet à titre de délégués au comité de protection civile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-11-290

## **POSTE DE RESPONSABLES DU COMITÉ D'ACTION LOCAL**

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,  
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Mme la conseillère Annick Corbeil et Mme la conseillère Anolise Brault à titre de responsables du comité d'action local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-11-291

## **POSTE DE DÉLÉGUÉS AUX COURS D'EAU, AU BASSIN VERSANT ET À LA PROTECTION DES BANDES RIVERAINES**

Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,  
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,  
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Mme la conseillère Anolise Brault et M. le conseiller Marco Beaudry à titre de délégués aux cours d'eau, au bassin versant et à la protection des bandes riveraines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-11-292

## **POSTE DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ INTERMUNICIPAL CONCERNANT L'ENTENTE INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUVILLE**

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,  
IL EST RÉSOLU :



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

DE NOMMER M. le conseiller Maxim Bousquet et M. le conseiller Marco Beaudry pour siéger sur le comité intermunicipal concernant l'entente incendie avec la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-11-293

## 8.2 MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – PROTECTION D'ASSURANCES - VALIDATION

CONSIDÉRANT les listes de couverture d'assurance transmis par le courtier *Chapdelaine assurances et services financiers inc.* le 9 octobre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE ces listes de couverture d'assurance serviront de base pour la détermination de la prime annuelle 2020 ;

CONSIDÉRANT les propositions de protections faites par notre courtier ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,  
IL EST RÉSOLU :

DE VALIDER les listes de couverture d'assurance présentées par le courtier *Chapdelaine assurances et services financiers inc.* le 9 octobre 2019 et annotée par la directrice générale ;

DE REFUSER la protection refoulement d'égouts ;

DE DEMANDER une soumission de prime pour la protection cyberrisques ;

DE REFUSER la protection « Assurance restreinte de la responsabilité civile pollution »

D'AUTORISER la directrice générale à signer ces documents pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-11-294

## 8.3 SOUPER DE NOËL DES EMPLOYÉS – AUTORISATION DE DEPENSER

CONSIDÉRANT la demande de la directrice générale à l'effet que les membres du conseil autorisent un budget pour le souper de Noël des employés administratifs et de voirie;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,  
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,  
IL EST RÉSOLU :



# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

D'AUTORISER un budget de 350.00\$ pour le souper de Noël des employés administratifs et de voirie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-11-295

## 8.4 BRIGADIERE SCOLAIRE – ACHAT D'EQUIPEMENT – AUTORISATION

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,  
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER un montant de 60\$ pour l'achat d'équipement d'hiver pour Mme Thérèse Laplante, brigadière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2019-11-296

### 9.1 SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE – FORMATION COMMUNE – SIMULATEUR D'EMBRASEMENT

CONSIDÉRANT la formation commune initiée par l'Association des pompiers de Saint-Jude ;

CONSIDÉRANT QUE les frais de formation seront payés par la Municipalité et présentés au volet 3 du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers;

CONSIDÉRANT QUE l'Association s'est engagée à payer les autres factures ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,  
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,  
IL EST RÉSOLU:

DE REFACTURER à l'Association des pompiers de Saint-Jude les factures suivantes :

FOURNISSEUR	FACTURE	MONTANT (tx en sus.)
Les Ent. Maurice Brazeau inc.	2055	9.98\$
	2129	124.70\$
Pavillon de l'érable St-Jude inc.	1786	128.00\$
Sécurité Maska 1982 inc.	87236	378.00\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-11-297

### 9.2 SECURITE CIVILE - CONSTITUTION D'UN COMITE MUNICIPAL



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origines naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Jude reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Jude désire doter la municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à tout type de sinistre pouvant survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE les mesures de préparation aux sinistres qui seront mises en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile;

ATTENDU QUE la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment ceux de sécurité incendie, des travaux publics et de l'administration;

ATTENDU QUE cette préparation et que ce plan doivent être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,

Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU :

QUE soit créé un comité municipal de sécurité civile;

QUE les personnes suivantes soient désignées membres du comité municipal de sécurité civile de la Municipalité de Saint-Jude;

- Maire
- Coordonnatrice municipale de la sécurité civile;
- Conseillers municipaux délégués à la sécurité civile;
- Représentant de l'administration;
- Représentant du service incendie;
- Représentant des travaux publics;

QUE ce comité municipal de sécurité civile soit mandaté afin :

- d'entreprendre une démarche de planification de la sécurité civile et de mener celle-ci de façon continue;
- d'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres;



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

- d'élaborer un programme de formation consacré à la sécurité civile et d'assurer son suivi;
- d'élaborer un programme d'exercices et d'assurer sa mise en œuvre;
- d'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels;
- de préparer un bilan annuel de l'évolution de la sécurité civile sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-11-298

## 9.3 SECURITE CIVILE - ENTENTE DE PRET MUTUEL DE LOCAUX D'URGENCE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'à compter du 9 novembre 2019, les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux définis dans le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* devront être en vigueur sur notre territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité a complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et que des mesures exposées dans le rapport doivent être réalisées en priorité pour permettre d'atteindre les objectifs du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* ainsi que les dispositions de l'article 194 de la Loi sur la sécurité civile;

CONSIDÉRANT QU'une des mesures consiste à conclure une entente avec le propriétaire des bâtiments désignés pouvant servir de centres de services substituts aux personnes sinistrées ou d'hébergement temporaire afin de déterminer les modalités s'appliquant lors d'un sinistre relativement à leur utilisation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude et la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSH) souhaitent convenir entre elles d'une entente permettant à la Municipalité de faire appel, au besoin, à la CSSH pour l'utilisation de l'immeuble Saint-Jude de l'école Aux-Quatre-Vents ;

CONSIDÉRANT le projet d'entente présenté aux membres du conseil

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
IL EST RÉSOLU :

DE RATIFIER les termes de l'entente d'entraide de prêt mutuel de locaux d'urgence (sécurité civile) entre la municipalité de Saint-Jude et la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, jointe en annexe A.

D'AUTORISER le maire, monsieur Yves de Bellefeuille, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nancy Carvalho ou en son absence la secrétaire-trésorière adjointe, madame Dominique Plouffe, à signer cette entente pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-11-299

## 9.4 SECURITE INCENDIE – ENTENTE PROGRAMME DE PREVENTION – MRC DES MASKOUTAINS

CONSIDÉRANT la Loi sur la Sécurité incendie (L.R.Q. chapitre S-3.4) ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux dispositions de cette loi, particulièrement celles énoncées aux articles 8 et suivants, la MRC des Maskoutains, en liaison avec ses Municipalités membres, a établi un schéma de couverture de risques fixant, pour tout son territoire, les objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre, le tout en conformité avec les orientations déterminées par le ministre de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE ce schéma a été attesté conforme en date du 8 novembre 2011 et est entré en vigueur le 15 février 2012;

CONSIDÉRANT les plans de mise en œuvre adoptés par chacune des 17 Municipalités membres de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les travaux effectués par le comité Sécurité incendie et civile de la MRC ont mené à un ensemble de recommandations formulées en fonction des huit objectifs de conformité établis par le ministre de la Sécurité publique, dans le cadre de ses orientations, et que ces recommandations ont été approuvées par le conseil de la MRC, en vertu de la résolution no10-12-365, adoptée le 8 décembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont mis fin à cette entente par la signature d'une convention de terminaison de l'entente intermunicipale en matière de prévention incendie en date du 9 septembre 2015;

CONSIDÉRANT la demande de modification du schéma de couverture de risques autorisée par la Direction de la sécurité incendie le 19 novembre 2015 permettant la mise sur pied d'un service de prévention par la MRC des Maskoutains pour les municipalités qui le désirent pour autant que le nombre soit suffisant pour justifier la mise sur pied d'un tel service;



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

CONSIDÉRANT que certaines municipalités, dont la municipalité de Saint-Jude, désirent mettre sur pied un service régional de prévention des incendies, créé et déployé par la MRC des Maskoutains, pour assurer la prévention en matière de sécurité incendie sur leur territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,  
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,  
IL EST RÉSOLU:

DE RATIFIER les termes de l'entente intermunicipale en matière de prévention incendie entre la municipalité de Saint-Jude et la MRC des Maskoutains, jointe en annexe B.

D'AUTORISER le maire, monsieur Yves de Bellefeuille, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nancy Carvalho ou en son absence la secrétaire-trésorière adjointe, madame Dominique Plouffe, à signer cette entente pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-11-300

## **9.5 SECURITE CIVILE – PLAN MUNICIPAL DE SECURITE CIVILE - ADOPTION**

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Jude reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,  
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
IL EST RÉSOLU :



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par Mme Nancy Carvalho, directrice générale et coordonnatrice municipale de la sécurité civile soit adopté;

QUE Mme Nancy Carvalho soit nommé(e) responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-11-301

9.6 **ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LE SERVICE D'APPEL D'URGENCE 9-1-1 SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DES MASKOUTAINS – RENOUELEMENT – ADHESION**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude reconnaît l'importance d'être regroupée en matière de gestion du service d'appel d'urgence 9-1-1;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude désire conclure une entente pour la gestion commune du service d'appel d'urgence 9-1-1 par l'entremise d'une délégation de compétence envers la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE la présente entente remplace l'entente intermunicipale intervenue entre la MRC et chacune des Municipalités membres de celle-ci et qui a pris effet le 1<sup>er</sup> décembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude a mentionné par résolution, conformément à l'article 569.0.1 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1) son intérêt dans le présent projet d'entente;

CONSIDÉRANT le *Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 adopté en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale*, (RLRQ c. F-2.1, a. 262, 1<sup>er</sup> al., par 13 à 15);

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,  
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
IL EST RÉSOLU :

DE RATIFIER les termes de l'entente intermunicipale concernant le service d'appel d'urgence 9-1-1 sur le territoire de la MRC des Maskoutains, jointe en annexe C.

D'AUTORISER le maire, monsieur Yves de Bellefeuille, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nancy Carvalho ou en son absence la secrétaire-trésorière adjointe, madame Dominique Plouffe, à signer cette entente pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

## 10. TRANSPORT

2019-11-302

### 10.1 DENEIGEMENT DU CHEMIN DE L'UQROP - MANDAT

CONSIDÉRANT QU'il est prévu à l'entente signée avec l'UQROP que la municipalité est responsable du déneigement de l'aire du stationnement et du chemin d'accès menant au site de «Chouette à voir!»;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de trois ans avec Les Entreprises M.B.L. enr est venu à échéance à la saison 2018-2019 ;

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par M. Marc-André Lemay de *Lemay, déneigement résidentiel et commercial* ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,  
IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER *Lemay, déneigement résidentiel et commercial* pour effectuer le déneigement du chemin de l'UQROP pour la somme de 5 700\$, taxes en sus., pour 3 années. Ce montant représente une dépense de 1 900.\$ par année (2019-2020, 2020-2021, 2021-2022). Ce montant n'inclut pas le déneigement du 2<sup>e</sup> stationnement situé au bas de la côte, ni l'épandage d'abrasif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-11-303

### 10.2 RANG FLEURY - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉTUDE GÉOTECHNIQUE

**ATTENDU QUE** le 9 septembre 2019, le conseil de la municipalité a adopté la résolution 2019-09-233;

**ATTENDU QUE** suite à l'adoption de cette résolution, la municipalité a procédé à une demande de proposition de services professionnels pour une étude géotechnique de la structure de la chaussée du Rang Fleury transmise à six (6) fournisseurs de services;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 6.1.2 du Règlement de gestion contractuelle numéro 518-2018 ce contrat peut être conclu de gré à gré;

**ATTENDU QUE** dans ce contexte, les règles régissant les appels d'offres applicables aux contrats de services professionnels n'ont pas toutes été considérées;

**ATTENDU QUE** le conseil considère opportun de clarifier la nature du processus devant mener à l'octroi du contrat ayant fait l'objet de la demande de proposition;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,  
IL EST RÉSOLU :

**D'ANNULER**, au besoin, l'appel d'offres sur invitation autorisé par la résolution 2019-09-233 ;

**D'AUTORISER** la directrice générale à procéder à une demande de prix visant à octroyer le contrat pour une étude géotechnique, de gré à gré, conformément aux règles applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-11-304

## 10.3 DENEIGEMENT – ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE ET D'ABRASIF

CONSIDÉRANT les prix demandés pour fournir le sel de déglacage ainsi que l'abrasif;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite utiliser un fondant biologique pour l'humidification des sels et abrasifs en pile ;

CONSIDÉRANT les recommandations du responsable de la voirie;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,  
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,  
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER les achats suivants :

- approximativement 80 tonnes de sel de déglacage non-traité auprès de la compagnie Sel Frigon inc. pour un montant de 103.40\$ / tonne, taxes en sus;
- 100 tonnes d'abrasif auprès de la compagnie Agrégats Rive-Sud inc. au montant de 10.75\$ / tonne, taxes en sus.;
- 1000 litres de Fusion (fondant biologique) auprès de la compagnie Éco-Forma inc. au montant de 1.68\$ / litre, taxes en sus.

D'ACCEPTER la proposition de la compagnie Sel Frigon inc. à l'effet de maintenir ce prix pour les saisons 2019-2020 et 2020-2021.

Cette dépense sera affectée et budgétée pour l'année 2020 au poste 02 33000 629 «sel de déglacage».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-11-305

## 10.4 COOPTEL – DEMANDE D'AUTORISATION POUR ENFOUISSEMENT DE CABLES – RANG SALVAIL SUD



No de résolution  
Ou annotation

## PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

CONSIDÉRANT les demandes de la compagnie Cooptel, représentée par Techni Projet, à l'effet de pouvoir enfouir les infrastructures de fibre optique dans rang Salvail Sud ;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel pour les citoyens et citoyennes d'avoir accès à un service internet pouvant répondre aux divers besoins ;

CONSIDÉRANT la présentation de plans pour approbation;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,  
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les plans pour les travaux du rang Salvail Sud en exigeant le respect de la profondeur minimale d'enfouissement telle que présentée aux plans ;

QUE Cooptel et ses représentants, demeurent responsables de leurs travaux et de tout évènement pouvant survenir pendant les travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-11-306

### 10.5 CLUB DE MOTONEIGE ASAN – DEMANDE D'APPROBATION D'UNE TRAVERSE – ROUTE DE MICHAUDVILLE

CONSIDÉRANT le courriel de Mme Nathaly Simard du «Club de motoneige Asan inc.» en date du 25 octobre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE les responsables au Ministère des Transports demandent à la municipalité d'adopter une résolution à l'effet que cette dernière accepte et approuve l'ensemble des traverses sur son territoire, qu'elles soient municipales ou provinciales ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU :

D'INFORMER le Ministère des Transports que la Municipalité a pris connaissance de l'ensemble des demandes de traverses du «Club de motoneige Asan inc.», incluant celle située près du 2073 route de Michaudville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-11-307

### 10.6 VOIRIE – ACHAT D'UNE SCIE À CHAÎNE ET D'UN ÉMONDEUR TÉLESCOPIQUE

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,  
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'achat d'une scie à chaîne au montant de 503.96\$, taxes en sus., et d'un émondeur télescopique au montant de 719.96\$, taxes en sus., auprès de la compagnie Laganière Mini-Moteur 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 11. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

2019-11-308

### 11.1 RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS – ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

CONSIDÉRANT que la *Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains* a dressé son budget pour l'exercice financier 2020 et l'a transmis à la municipalité pour adoption;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,  
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,  
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le budget déjà approuvé par la *Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains* pour l'exercice financier 2020 tel que soumis; copie du dit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme «Annexe D».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-11-309

### 11.2 RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS – ACHAT CONJOINT DE BACS – 2020

ATTENDU QUE la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

ATTENDU les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

ATTENDU QUE, pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

ATTENDU QUE Régie a fixé au 13 décembre 2019 la date limite à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

ATTENDU l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

ATTENDU les articles 621 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) et 468.52 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,

Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

IL EST RÉSOLU:

D'ACHETER le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous.

Bacs verts (Matières recyclables)	Bacs aérés bruns (Matières organiques)	Bacs gris (résidus domestiques)
360 litres	240 litres	360 litres
30	30	0

De déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

De conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant : 858 rue Martin, Saint-Jude.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

### 12.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 435-7-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 435-2006 CONCERNANT LA MODIFICATION DES DIMENSIONS MINIMALES DES LOTS OU DES TERRAINS DESSERVIS PAR LES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT POUR L'USAGE UNIFAMILIALE ISOLÉE ET L'ANNULATION DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À LA ZONE 101



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Avis de motion est donné par M. le conseiller Francis Grégoire, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 435-7-2019 modifiant le règlement de lotissement numéro 435-2006.

L'objet de ce règlement est de modifier le tableau 5-1 de l'article 5.3 concernant les dimensions minimales des lots ou des terrains desservis par les services d'aqueduc et d'égout pour l'usage unifamiliale isolée et d'annuler les dispositions spécifiques aux terrains desservis en zone 101.

2019-11-310

**12.2 ADOPTION – PREMIER PROJET DE REGLEMENT - REGLEMENT NUMERO 435-7-2019 MODIFIANT LE REGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMERO 435-2006 CONCERNANT LA MODIFICATION DES DIMENSIONS MINIMALES DES LOTS OU DES TERRAINS DESSERVIS PAR LES SERVICES D'AQUEDUC ET D'EGOUT POUR L'USAGE UNIFAMILIALE ISOLEE ET L'ANNULATION DES DISPOSITIONS SPECIFIQUES A LA ZONE 101**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jude a adopté un règlement de lotissement afin de contrôler le découpage des lots sur son territoire, de restreindre le lotissement dans certains secteurs et de régir les voies de circulation sur son territoire;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

ATTENDU QUE la municipalité veut modifier les dimensions des terrains desservis afin de réduire les dimensions minimales à respecter dans le but de densifier ces terrains et ces lots constructibles;

ATTENDU QUE la municipalité a abrogé la zone 101 lors de l'adoption d'un règlement antérieur;

ATTENDU QUE le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 4 novembre 2019;

ATTENDU QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le 13 janvier 2020 afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,  
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,  
IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil adopte, lors de la séance du 4 novembre 2019, le premier projet de règlement intitulé *Règlement numéro 435-7-2019 modifiant le règlement de*



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

*lotissement numéro 435-2006* concernant la modification des dimensions minimales des lots ou des terrains desservis par les services d'aqueduc et d'égout pour l'usage unifamiliale isolée et l'annulation des dispositions spécifiques à la zone 101.

QU'une assemblée de consultation soit tenue lundi, 13 janvier 2020, à 19 h 50 à la salle municipale, afin d'expliquer le projet de règlement et entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-11-311

## 12.3 PG SOLUTIONS – RÉINSTALLATION LOGICIEL INFORMATIQUE INSPECTION - AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2019-08-202 la municipalité a autorisé l'achat d'un nouveau serveur et la migration des postes vers Windows 10 :

CONSIDÉRANT QUE l'ancien ordinateur de Mme Dominique Plouffe a été récupéré pour le poste de l'inspecteur en bâtiment, et que, ce faisant, les logiciels utilitaires ont dû être réinstallés;

CONSIDÉRANT la facture de PG Solutions au montant de 257.54\$ taxes inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,  
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le paiement de la facture numéro STD37075 à PG Solutions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-11-312

## 12.4 LOT 2 708 250 – CONSTRUCTION D'UNE INSTALLATION SEPTIQUE - SERVITUDE – AUTORISATION DE SIGNATAIRES

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis pour la construction d'une installation septique à été formulée en faveur du 911, rang Sainte-Rose (lot 2 708 250);

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, ladite conduite devra passer sous l'infrastructure du rang Sainte-Rose;

CONSIDÉRANT QU'une servitude de service en faveur de lot 2 708 250 devra dûment être enregistrée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,  
IL EST RÉSOLU:



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

QUE le conseil accepte de signer une servitude de service en faveur du lot 2 708 250 afin de laisser passer une conduite sous l'infrastructure du rang Ste-Rose à la condition que le demandeur ait toutes les autorisations nécessaires aux travaux prévus;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et la directrice générale ou, en son absence, la directrice générale adjointe à signer tous documents relatifs à ce projet pour et au nom de la municipalité.

Tous les frais relatifs à ce projet, notamment les frais d'arpentage et les frais de notaire, seront à la charge du demandeur soit les propriétaires du lot 2 708 250.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **13. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE**

### **13.1 LOISIRS – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER**

La directrice générale dépose la demande de soutien financier présentée par M. Maxime Girard, coordonnateur aux loisirs, au nom du comité des Loisirs St-Jude inc. le 21 octobre 2019;

Les membres du conseil en prennent acte et rendront une décision à une séance ultérieure.

### **13.2 FADOQ – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER**

La directrice générale dépose la demande de soutien financier présentée par Mme Jacynthe Potvin, trésorière, au nom du Club Fadoq St-Jude inc. le 27 septembre 2019;

Les membres du conseil en prennent acte et rendront une décision à une séance ultérieure.

### **13.3 MÉDIATHÈQUE ÉLISE-COURVILLE – DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE FRÉQUENTATION**

La directrice générale présente au conseil municipal le compte rendu de fréquentation de la Médiathèque Élise-Courville pour la période de septembre 2018 à septembre 2019. Les membres du conseil en prennent acte.

2019-11-313

### **13.4 AFEAS – JOURNÉE CONTRE L'INTIMIDATION – PROCLAMATION**

CONSIDÉRANT QUE tout enfant, adulte et aîné a le droit d'évoluer dans un environnement sain qui lui apporte la sécurité;

CONSIDÉRANT QU'un grand nombre d'entre eux sont aux prises avec l'intimidation, soit comme agresseur, comme agressé ou les deux;



No de résolution  
Ou annotation

## PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

CONSIDÉRANT QUE l'intimidation est à l'origine de nombreux problèmes de santé physique et mentale, de suicides, de troubles d'apprentissage, de troubles de comportement et de problèmes relationnels;

CONSIDÉRANT QUE notre société a la responsabilité d'offrir aux enfants une éducation qui favorise l'acquisition d'habitudes et de comportements sains et qui interdit le recours à l'abus de pouvoir pour intimider ou harceler ses semblables;

CONSIDÉRANT QUE l'Afeas de Saint-Jude sollicite l'appui de la municipalité dans ses démarches visant à reconnaître la date du 8 décembre de chaque année comme « Journée contre l'intimidation »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jude, par sa résolution numéro 2017-08-213, a joint sa voix à celle des Municipalités alliées contre la violence conjugale;

CONSIDÉRANT QUE cette année encore, la municipalité installera un drapeau dénonçant la violence conjugale pendant les 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,  
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,  
IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité proclame le 8 décembre comme étant la « *Journée contre l'intimidation* » et invite les citoyens et citoyennes, peu importe le milieu, leur rôle ou leur statut, à tout mettre en œuvre pour que tous et toutes soient inclus et respectés dans leur milieu de vie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-11-314

### **13.5 ÉVÉNEMENT CYCLISTE «L'ENFER DES PATRIOTES 2020» - AUTORISATION DE CIRCULER**

CONSIDÉRANT QU'une édition de l'évènement cycliste "L'enfer des Patriotes" aura lieu les 16 et 17 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs de l'évènement demandent à la municipalité de Saint-Jude l'autorisation de circuler sur ses routes dans un courriel daté du 1<sup>er</sup> octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,  
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,  
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER les cyclistes de l'évènement " L'enfer des Patriotes " à circuler sur le territoire de la municipalité de Saint-Jude pour son édition des 16 et 17 mai



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

2020. L'organisme doit s'engager à obtenir les autorisations requises du Ministère des Transports et de la Sûreté du Québec et à s'assurer que toutes les mesures seront prises pour assurer la sécurité de tous les intervenants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-11-315

## **13.6 FORMATIONS DIVERSES – INSCRIPTIONS**

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,  
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'inscription de M. Maxime Girard et Mme Pascale Brouillard à une formation offerte par M. Alex Carrière et portant sur les notions de graphisme dans le cadre de leurs fonctions pour un montant variant entre 360\$ et 480\$ ;

D'AUTORISER l'inscription de M. Maxime Girard à la journée « Plein air Montérégienne » au coût de 95\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-11-316

## **13.7 ANNEAU DE GLACE – CONTRAT D'ENTRETIEN SAISON 2019-2020 - ANNULATION**

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,  
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,  
IL EST RÉSOLU:

D'ANNULER la résolution numéro **2019-10-267** octroyant le contrat pour l'entretien de l'anneau de glace à Monsieur Guy Dion pour la mise en place et l'entretien de l'anneau de glace au parc Elphège Filiatrault pour la saison d'hiver 2019-2020.

DE FAIRE l'entretien de l'anneau de glace en régie interne par M. David Jacob.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-11-317

## **13.8 ENTRETIEN ET SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE – RECONDUCTION DE L'EMBAUCHE**

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des membres du conseil ont donné leur accord pour reconduire l'embauche de M. Dupras pour l'entretien et la surveillance de la patinoire;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,  
IL EST RÉSOLU:



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

DE RECONDUIRE l'embauche de M. Yannick Dupras à titre d'employé saisonnier pour l'entretien et la surveillance de la patinoire pour la saison 2019-2020, au tarif horaire de 25\$ à raison de 20 heures par semaine pour une durée de 15 semaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-11-318

## 13.9 JOURNÉE MONDIALE DE L'ENFANCE - LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS 2019 - PROCLAMATION

CONSIDÉRANT QUE, le 20 novembre, des municipalités et des MRC marqueront ensemble la Journée mondiale de l'enfance;

CONSIDÉRANT la Politique de la famille et de développement social qui, par ses objectifs, valorise l'éducation, et ce, dès la petite enfance;

CONSIDÉRANT l'importance de s'impliquer le plus tôt possible dans le développement des jeunes enfants dans le but d'assurer l'atteinte de leur plein potentiel;

CONSIDÉRANT QUE les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant et que leur action éducative fait partie intégrante de continuum éducatif;

CONSIDÉRANT QUE les études de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) reconnaissent qu'en matière d'accueil et d'éducation des jeunes enfants, c'est la qualité qui prime;

CONSIDÉRANT QUE selon l'UNESCO, l'éducation est un droit fondamental, indispensable à l'exercice de tous les autres droits de la personne;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude participe depuis 2012 à promouvoir le développement des jeunes enfants en encourageant activement le Projet Démarmots;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,  
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,  
IL EST RÉSOLU :

DE PROCLAMER, dans le cadre de La Grande semaine des tout-petits 2019 du 17 au 23 novembre 2019, le 20 novembre 2019 *Journée mondiale de l'enfance* et encourager les concitoyens et concitoyennes à reconnaître l'importance d'agir dès la petite enfance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 14. AUTRES SUJETS



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

## **14.1 ÉLECTION DE MONSIEUR SIMON-PIERRE SAVARD-TREMBLAY À TITRE DE DÉPUTÉ DU COMTÉ DE SAINT-HYACINTHE—BAGOT – MOTION DE FÉLICITATIONS**

À la suite des élections générales fédérales, les membres de la municipalité de Saint-Jude tiennent à féliciter monsieur Simon-Pierre Savard-Tremblay pour son élection à titre de député du comté de Saint-Hyacinthe-Bagot.

Les membres du conseil reconnaissent que M. Savard-Tremblay devient ainsi un partenaire de tout premier plan pour le développement de notre municipalité et ses citoyens et citoyennes, tant par sa présence locale, que par ses actions qui seront menées à la Chambre des Communes.

## **14.2 MATINEES GOURMANDES – DEPOT DU BILAN**

La directrice générale dépose le bilan des Matinée Gourmandes.  
Les membres du conseil en prennent acte.

## **14.3 DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE – DEMANDE D'APPUI Point reporté**

## **15. RAPPORT DES ÉLUS – INFORMATION**

## **16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Cette période est tenue à l'intention des personnes présentes.

## **17. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,  
IL EST RÉSOLU:

QUE la séance soit levée à 21h06

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, Annick Corbeil, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Annick Corbeil, maire suppléant

2019-11-319



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

---

Nancy Carvalho, directrice générale et secrétaire-trésorière

*Conformément à l'article 184 du Code Municipal, ce procès-verbal est signé par la secrétaire-trésorière.*